

L'interdiction des voitures polluantes à Paris étrangle les plus pauvres : la preuve en une image

Par [Emmanuel Lévy](#)

Publié le 16/11/2018 à 07:30

A partir de juillet 2019, les voitures arborant une vignette noire ne pourront plus circuler dans les communes du Grand Paris entourées par l'A86. Sauf que les données que nous nous sommes procurées montrent que ces "Crit'Air 5" se trouvent principalement... dans les communes les moins riches !

Le Conseil métropolitain du [Grand Paris](#) a tranché ce lundi 12 novembre. A l'instar de Paris, les 78 autres communes qui se trouvent à l'intérieur de l'enveloppe formée par l'autoroute A86 ont opté pour la mise en place d'une "Zone à faibles émissions" (ZFE). Concrètement, à partir de juillet 2019, les véhicules portant la vignette noire, "Crit'Air 5", ne pourront plus y circuler. C'est-à-dire les automobiles et véhicules utilitaire légers immatriculés avant 1997 pour les versions essences, et entre janvier 1997 et le 31 décembre 2000 pour les versions diesels.

Selon les données recueillies par *Marianne*, cela concerne près de 238.740 véhicules sur les 3 millions qui se trouvent sur ce territoire. Sans compter les autres usagers de la route qui résident au-delà de ce second périphérique qu'est l'A86. L'interdiction touche ainsi un peu moins d'1 véhicule sur 13, soit 7,85%.

Les vieilles voitures concentrées chez les pauvres

ACTUALITÉ DES MARQUES

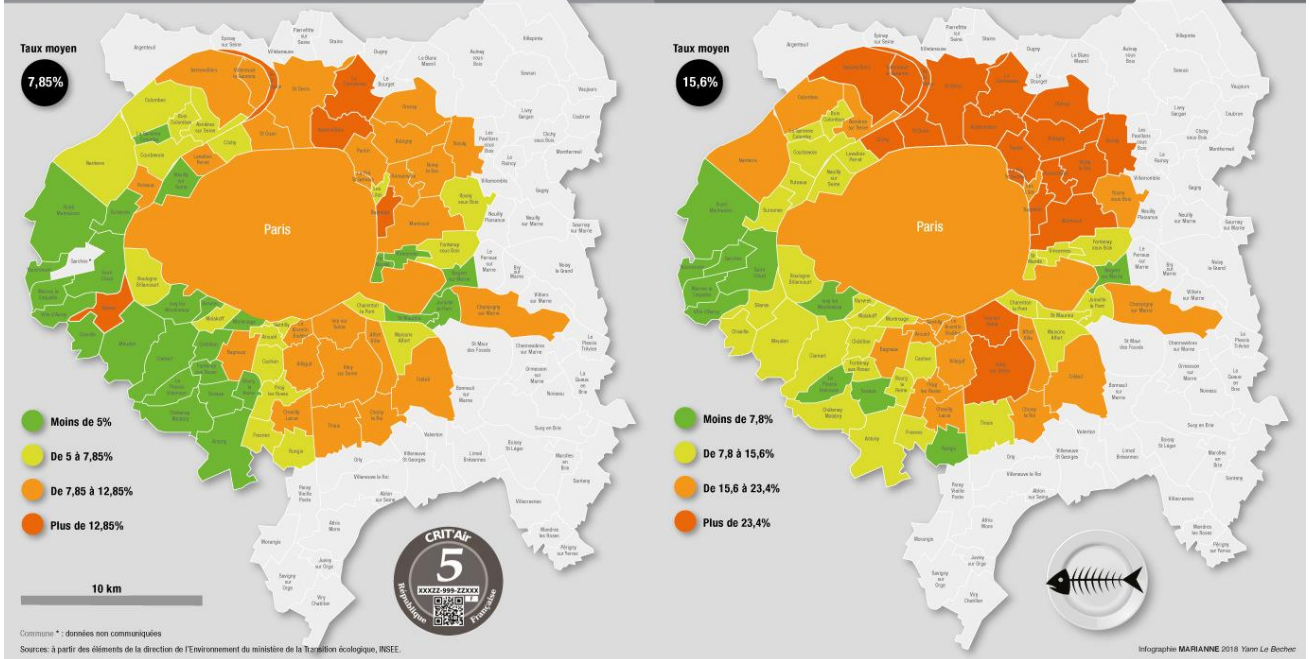
Mais cette moyenne écrase de fortes disparités... Avec 2.837 véhicules classés "Crit'Air 5", Bagnolet (Seine-Saint-Denis) affiche ainsi un taux de 16,1%, soit plus de deux fois la moyenne, quand au contraire la coquette ville d'Avray (Hauts-de-Seine) plafonne à 2,5%. Traduction : le parc de vieilles bagnoles est concentré dans les villes les moins riches. Logique.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons donc réalisé une autre carte, avec cette fois le critère du taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Et comme chacun peut l'observer, ces cartes sont sensiblement proches. Ce que confirment les tests statistiques que nous avons réalisés.

L'INTERDICTION DE CIRCULATION DANS LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS TOUCHE D'ABORD LES AUTOMOBILISTES DES COMMUNES LES PLUS PAVRES

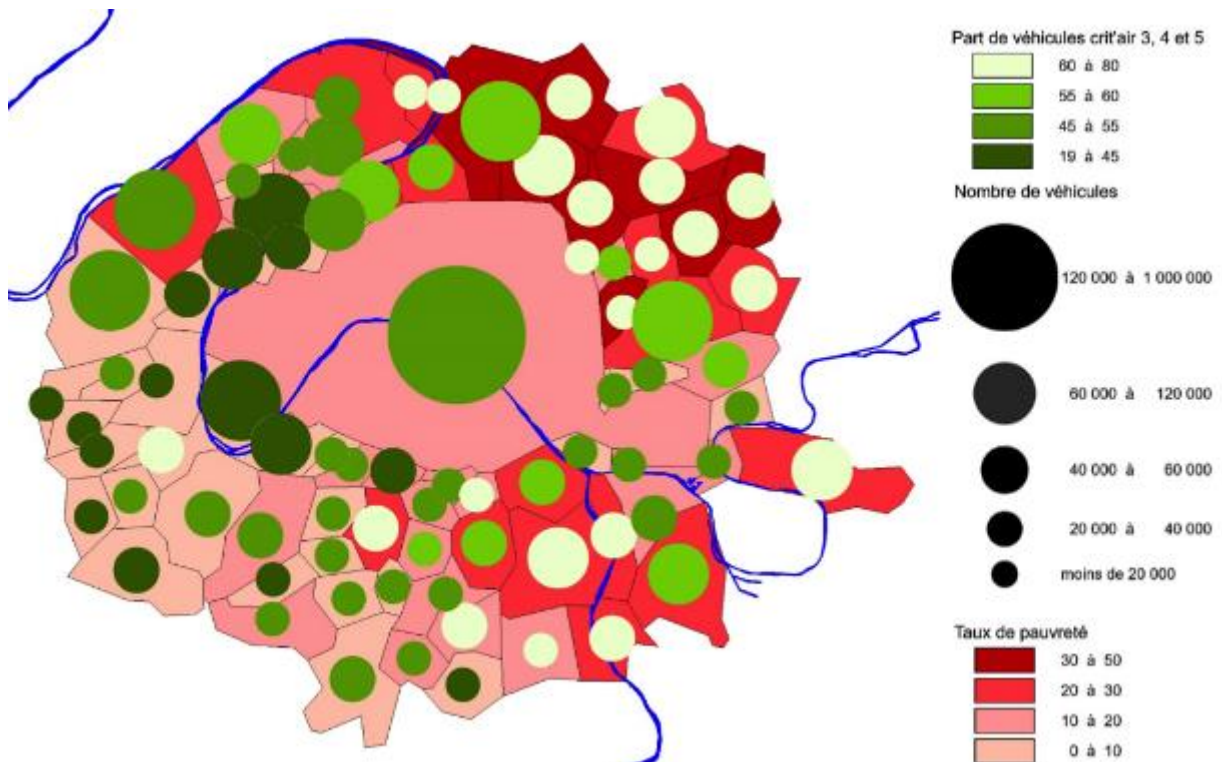
Taux de véhicules concernés par l'interdiction de circulation selon CRIT'Air 5 commune par commune

Taux de foyers sous le seuil de pauvreté commune par commune



Conclusion, l'interdiction de circulation décidée par le Grand Paris touchera davantage les conducteurs résidents dans des communes où le taux de pauvreté est élevé.

>> Une troisième carte permet de voir sur une même planche la corrélation entre le taux de pauvreté des communes et l'ampleur du parc qui sera concerné par différentes interdictions (selon [Crit'Air](#) 3, 4 et 5) :



Sources : INSEE DGI pour le taux de pauvreté / Ministère de la Transition écologique, pour Crit'Air. Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

>> Commune par commune, le nombre de véhicules touchés par des interdictions de circulation en Ile-de-France (Crit'Air 4 et 5) :